

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

22. Transferts réciproques de propriété à titre gracieux entre la commune de Vire Normandie et le Département

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet d'extension et de restructuration du collège Emile MAUPAS, dont les travaux sont aujourd'hui en cours d'achèvement pour la partie relevant de la compétence du Département (bâtiments, cours intérieures, parkings personnels), a fait l'objet de deux permis de construire :

- Le permis de construire initial accordé le 08/10/2019,
- Un permis de construire modificatif accordé le 9/04/2023.

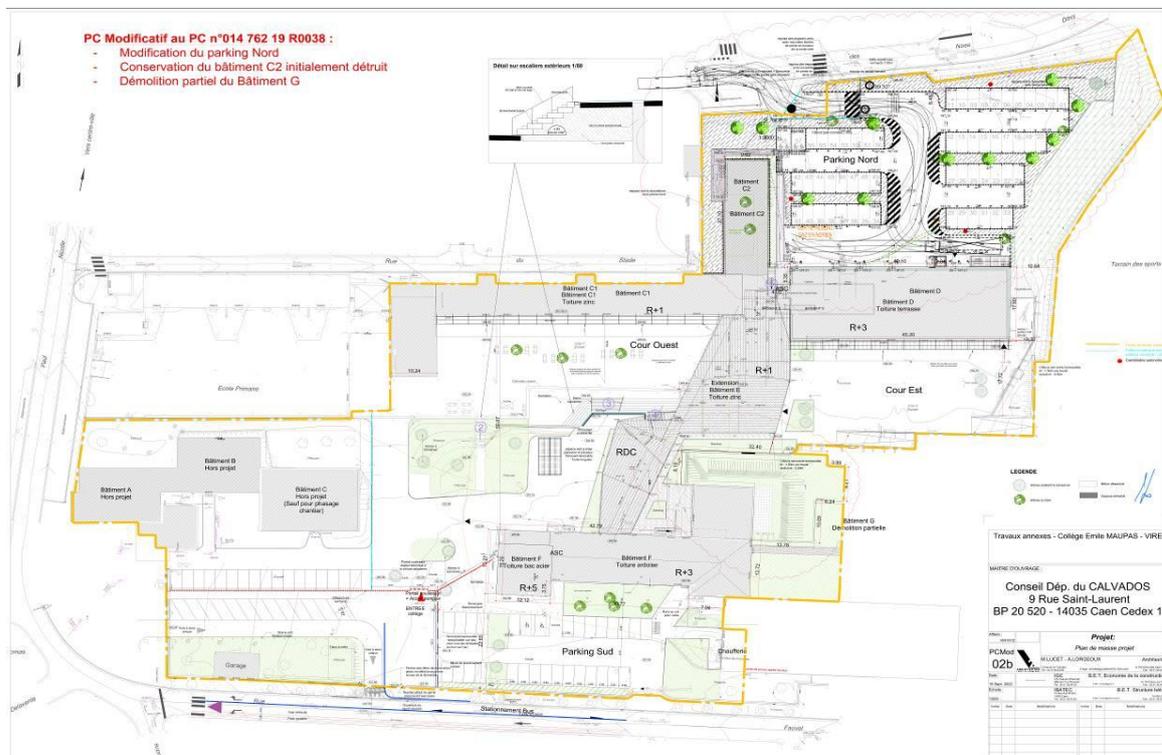


Figure 1 - Plan masse du projet (permis de construire modificatif)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070822-DE

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024



Parallèlement, la commune s’est engagée dans un projet de réaménagement des abords de l’établissement qui, outre la question du stationnement (VL, bus scolaires), intègre également la problématique de la gestion des flux, rendue difficile aux heures de pointe.

Ce projet a donné lieu à la passation d’un marché de maîtrise d’œuvre confié à la SAS TECAM, pour la conception, la réalisation et le suivi de l’opération.

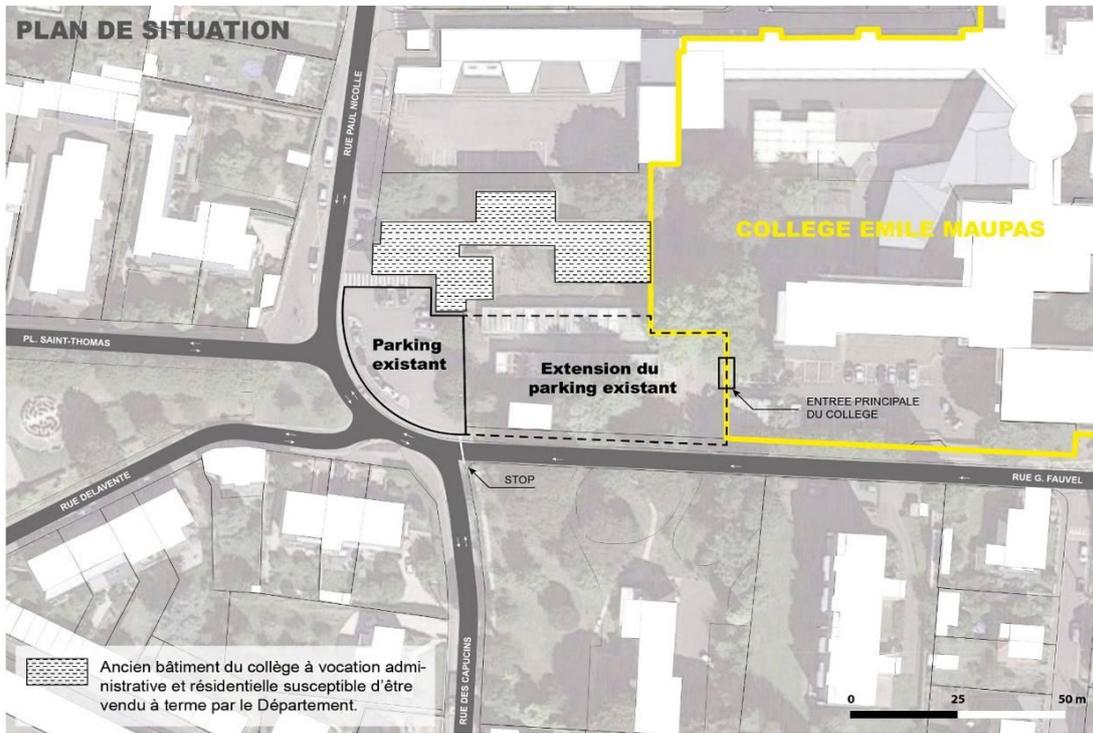


Figure 2 - Plan de situation extrait du CCTP relatif à la consultation de maîtrise d’œuvre lancée par la commune

La mise en œuvre de ce projet global nécessitant plusieurs échanges fonciers entre la Ville et le Département, ce dernier a donc fait appel à un géomètre afin de réaliser le bornage de l’ensemble des emprises concernées et rendre ainsi possible leur transfert.

Trois emprises ont été identifiées :

- Deux emprises aujourd’hui propriété du Département et destinées à être cédées à la Ville,
- Une emprise aujourd’hui propriété de la Ville et destinée à être cédée au Département.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070822-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30

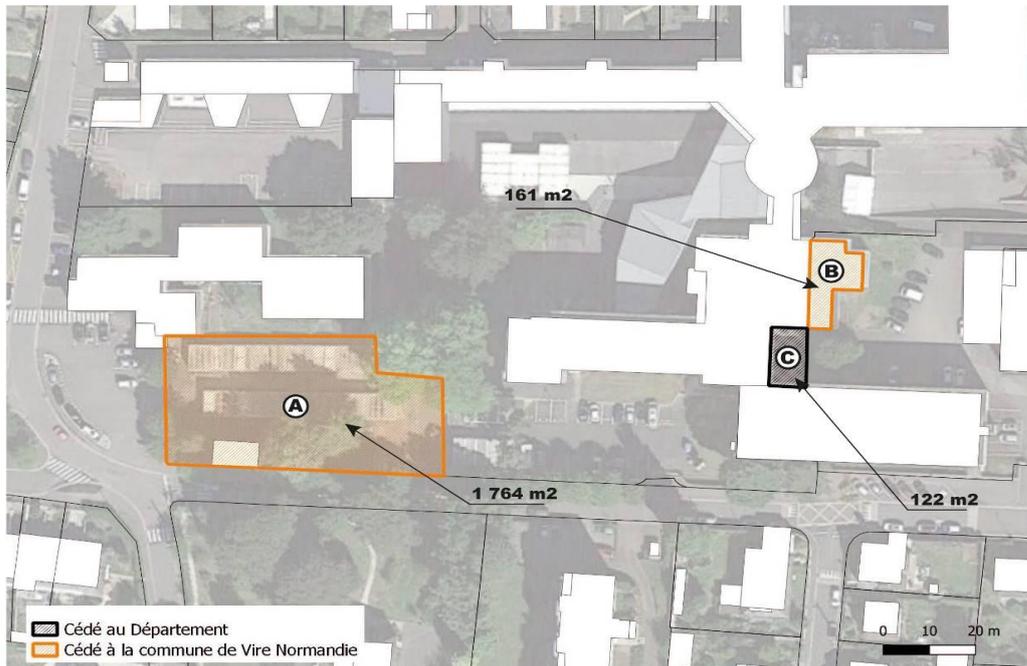


Figure 3 - Emprises concernées par les échanges fonciers entre la Ville et le Département

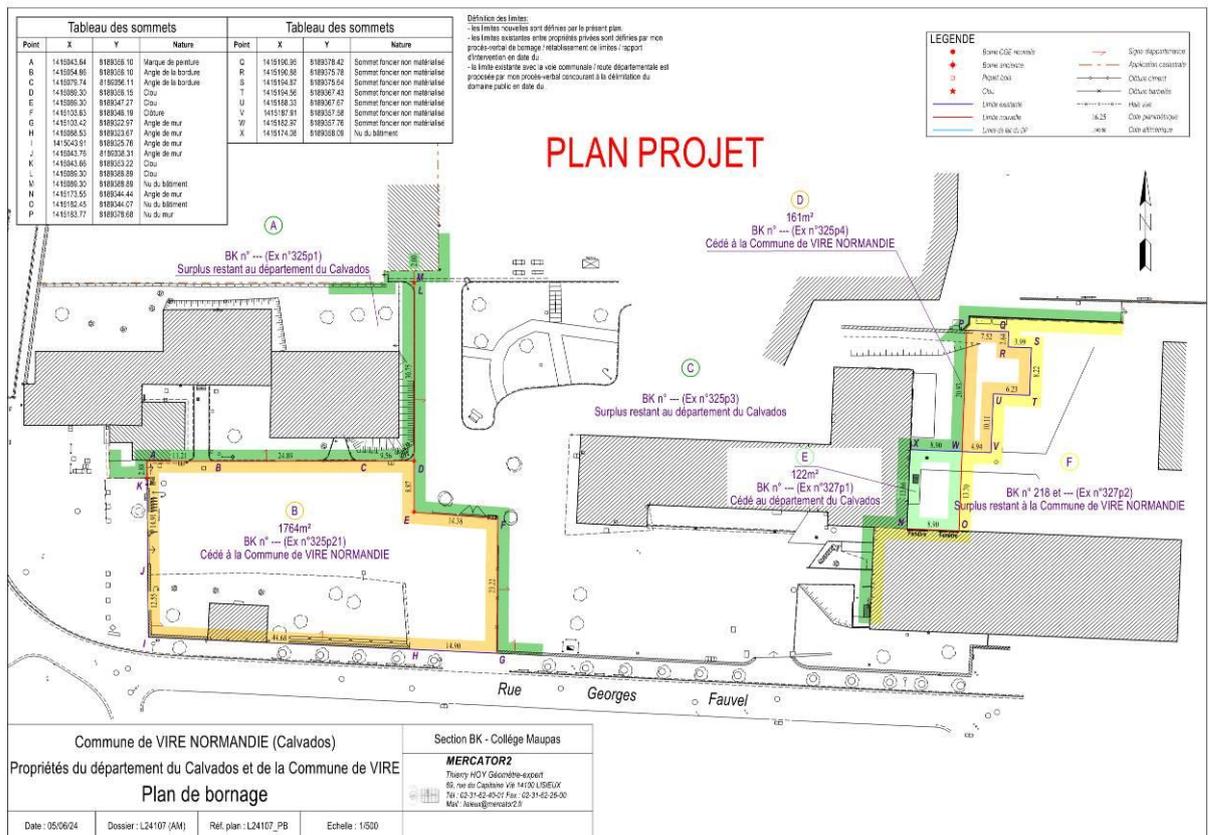


Figure 4 - Plan de bornage réalisé par le cabinet MERCATOR 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070822-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30

Le maire de Vire Normandie informe que la présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Cession au profit de la commune

L'emprise A, d'une surface de 1 764 m², correspond à une partie de l'ancienne cour de l'établissement aujourd'hui cédée à la commune en vue de son réaménagement. Cette emprise fait partie intégrante du périmètre opérationnel de l'étude de maîtrise d'œuvre qui vient d'être lancée par la commune en vue du réaménagement des abords de l'établissement.

L'emprise B (161 m²) correspond à une emprise libérée suite à la démolition partielle du bâtiment F et qui pourrait permettre à terme la réorganisation du stationnement à l'intérieur de la cour.

Transfert de propriété au profit du Département

L'emprise C (122 m²) constitue aujourd'hui un espace enherbé d'agrément sans véritable usage et qui permettra à terme d'offrir un espace de détente clos aux personnels de l'établissement.

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'autoriser la cession au profit de la commune des emprises A et B telles que matérialisées sur la cartographie ci-avant,
- D'autoriser le transfert de propriété au profit du Département de l'emprise C en application de la loi du 13 août 2004,
- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien l'ensemble des opérations susvisées.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	45	9
Vote Pour	44	9
Vote Contre	0	0
Abstention	1	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070822-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 09

Nombre de membres absents : 02

Le 8 juillet 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 2 juillet 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 2 juillet 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		LAURENT Françoise
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		RENAULT Dimitri
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		COIGNARD Cindy
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		DROULLON Joël
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060175_20240708_D2024070822_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024
Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		MALOISEL Gilles
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		OLLIVIER Valérie
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		DESMOTTES Nicole
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		PICOT Régis
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240708-D2024070822-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 10/07/2024

Délibération n°2024/07/08/22 du 8 juillet 2024 à 20h30